



TSX : MFI
www.mapleleaffoods.com/fr

LES ALIMENTS MAPLE LEAF ANNONCE SON RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES

*/ NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE AMÉRICAINS ET NE PAS
DIFFUSER PUBLIQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS /*

MISSISSAUGA (ONTARIO) Le 8 juin 2023 /CNW/ – Les Aliments Maple Leaf Inc. (TSX : MFI) a annoncé aujourd’hui la mise en place d’un régime de réinvestissement de dividendes.

Avec ce régime, les actionnaires admissibles des Aliments Maple Leaf pourront demander que les dividendes en espèces déclarés sur leurs actions ordinaires soient, en tout ou en partie, réinvestis automatiquement dans d’autres actions ordinaires de la société (les « actions de réinvestissement ») sur une base permanente. Les avantages du régime de réinvestissement de dividendes sont les suivants :

- réinvestissement automatique pratique des dividendes dans des actions de réinvestissement;
- possibilité d’inscrire une partie ou la totalité des actions ordinaires dans le régime afin de réinvestir les dividendes, en tout ou en partie, dans des actions de réinvestissement tout en continuant de recevoir le reste des dividendes en espèces;
- capacité, pour le moment, d’acquérir des actions de réinvestissement à un prix inférieur au cours moyen du marché (défini ci-dessous) sans avoir à payer de frais de courtage.

Les participants au régime de réinvestissement de dividendes acquerront, jusqu’à nouvel ordre, des actions de réinvestissement émises par le service de trésorerie (un « achat auprès du service de trésorerie ») à un prix égal au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société à la Bourse de Toronto pendant les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende (le « cours moyen du marché »), moins une réduction de 2 %. À sa discrétion, Les Aliments Maple Leaf pourra modifier ou éliminer la réduction applicable aux achats auprès du service de trésorerie, pourvu que cette réduction n’excède pas 5 % du cours moyen du marché. Les Aliments Maple Leaf pourra également, à sa discrétion et conformément au régime de réinvestissement de dividendes, financer le régime à même des actions ordinaires achetées sur le marché libre.

Seuls les dividendes déclarés après la date des présentes par Les Aliments Maple Leaf pourront être réinvestis dans le régime de réinvestissement de dividendes.

Pour participer au régime de réinvestissement de dividendes, les actionnaires inscrits doivent envoyer un formulaire d’inscription dûment rempli à la Société de fiducie Computershare du Canada (l’« agent ») au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de relevé des dividendes versés. Les actionnaires bénéficiaires qui souhaitent participer au régime de réinvestissement de dividendes doivent communiquer avec leur conseiller financier, leur courtier, leur agent en placements, leur banque, leur institution financière ou tout intermédiaire avec lequel ils détiennent des actions ordinaires pour s’informer de la date limite d’inscription et demander de s’inscrire au régime.

Aucune commission et aucuns frais de service ou de courtage ne seront payés par les participants pour l'acquisition d'actions de réinvestissement en vertu du régime de réinvestissement de dividendes. Cependant, les actionnaires bénéficiaires qui souhaitent participer au régime de réinvestissement de dividendes en passant par leur conseiller financier, leur courtier, leur agent en placements, leur banque, leur institution financière ou tout autre intermédiaire devraient communiquer avec cet intermédiaire pour confirmer les frais, le cas échéant, que ce dernier pourrait facturer pour l'inscription au régime au nom de l'actionnaire ou pour savoir si les politiques de l'intermédiaire pourraient entraîner des coûts payables par l'actionnaire bénéficiaire. Des commissions ainsi que des frais de service, de courtage ou autres frais administratifs pourraient devoir être payés pour une interruption de la participation au régime de réinvestissement de dividendes ou encore pour le retrait ou la disposition des actions de réinvestissement.

La participation au régime de réinvestissement de dividendes n'exonère pas les actionnaires des impôts qui peuvent être payables sur les dividendes réinvestis dans des actions de réinvestissement. Les actionnaires doivent communiquer avec leur conseiller fiscal pour en savoir plus sur les incidences fiscales de leur participation au régime de réinvestissement de dividendes selon leur situation particulière.

Les actionnaires qui habitent à l'extérieur du Canada ne seront pas admissibles au régime de réinvestissement de dividendes.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque région que ce soit, et il n'y aura pas de vente de tels titres dans quelque province, État ou région que ce soit où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ces États, provinces ou régions. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la version modifiée de la *Securities Act* de 1933 des États-Unis, et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis sans être enregistrés ou sans être visés par une exemption applicable aux exigences d'enregistrement.

Les renseignements qui précèdent résument les principales caractéristiques du régime de réinvestissement de dividendes. Une version complète du régime de réinvestissement de dividendes et le formulaire d'inscription au régime seront déposés sur le site Web de l'agent à l'adresse www.investorcentre.com. Les actionnaires devraient lire attentivement le document complet sur le régime de réinvestissement de dividendes avant de décider d'y participer. Pour en savoir plus sur le processus pour les actionnaires inscrits ou tout autre sujet, communiquez avec l'agent au +1 800 564-6253 (Amérique du Nord) ou au +1 514-982-7555 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou encore à partir du site Web de l'agent à l'adresse www.investorcentre.com/service.

À propos des Aliments Maple Leaf

Les Aliments Maple Leaf Inc. est une entreprise carboneutre ayant comme vision d'être la première entreprise spécialisée en produits de protéines durables de la planète. Elle fabrique de façon responsable des produits alimentaires sous des marques de premier plan, comme Maple Leaf®, Prime de Maple Leaf®, Natural Selections de Maple Leaf®, Schneiders®, Country Naturals^{MD} de Schneiders®, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co.^{MC}, Lightlife^{MD}, Field Roast^{MC} et Swift®. Les Aliments Maple Leaf emploie environ 14 000 personnes et exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Asie. Son siège social est situé à Mississauga, en Ontario, et ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole MFI.

Énoncés prospectifs

Ce document peut contenir des renseignements prospectifs au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières, y compris des énoncés concernant les dividendes futurs et le fonctionnement du régime de réinvestissement de dividendes. Ces énoncés ne constituent pas des garanties d'événements futurs et concernent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir. Plusieurs de ces hypothèses, risques et incertitudes sont décrits dans le document que la Société a déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et consultable sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont explicites, implicites ou prévus dans l'information prospective. Les Aliments Maple Leaf n'a pas l'intention de mettre à jour l'information prospective, et décline expressément toute obligation de cette nature, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf lorsque la loi l'exige.

Relations avec les médias : Media.Hotline@MapleLeaf.com

Relations avec les investisseurs : Mike Rawle 905-285-5732